



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION**

19/09/2024

**AFFICHEE LE :**

19/09/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 28

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
DES DÉLIBÉRATIONS**

26/09/2024

**L’an deux mil vingt quatre, le 25 septembre , à 20h00****Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.**

**PRÉSENTS** : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

**ABSENTS** : Chantal HENRY

**PROCURATIONS** : Josiane MALLET À Hélène BURGAT, Mickaël MARIE À Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER À Georgette BENOIST, Fabienne KACZMAREK À Axelle MORINEAU, Annick LECHANGEUR À Emmanuelle LEPETIT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**AVIS DE LA COMMUNE SUR LA DEMANDE D’AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE  
POUR LE DRAGAGE DU BASSIN SAINT PIERRE ET LA CRÉATION D’UNE  
PLATEFORME DE GESTION DES SÉDIMENTS**DELIBERATION N° **DELIB-2024-088**

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Afin d'améliorer la capacité d'accueil du port de Caen et notamment du bassin Saint-Pierre, son gestionnaire « Ports de Normandie » souhaite créer une plate-forme de traitement des déchets à Mondeville. Pour celle-ci, il a été déposée une demande au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) auprès des services de l'Etat qui a mené une enquête publique du vendredi 28 juin 2024 au lundi 29 juillet 2024.

Le projet dans son ensemble consiste à effectuer un dragage mécanique par engins flottants des sédiments, leur criblage pour retirer les déchets grossiers et le transport par barges étanches jusqu'au quai de Calix avant reprise à terre, transport routier dans des bennes étanches et stockage sur une plate-forme créée à Mondeville.



Le dragage du bassin Saint-Pierre représente un volume de sédiments estimé à 31 000 m<sup>3</sup> réceptionnés sur la plateforme. Si humides, il est indiqué que ces sédiments n'entraînent pas de détérioration de la qualité de l'air, ceux-ci étant stockés plusieurs années, il reste à savoir si des nuisances olfactives sont à prévoir une fois ceux-ci déshydratés. Cette question a déjà été soulevée par l'autorité environnementale dans le cadre de l'enquête publique. Elle suggère ainsi « d'intégrer à l'analyse des impacts du projet sur la qualité de l'air les poussières émanant des sédiments déshydratés » et « d'envisager les nuisances olfactives pouvant résulter des dragages afin de prévoir les mesures d'évitement et de réduction adaptées ».

Le territoire de Mondeville subit déjà aujourd'hui des nuisances olfactives régulières issues de la station d'épuration du Nouveau Monde sans qu'une solution durable y soit pour l'instant apportée. De fait, la ville souhaite que ce nouveau projet de plate-forme ne soit pas une source supplémentaire de nuisances olfactives. Elle demande ainsi d'avoir la garantie que celle-ci seront inexistantes ou au moins limitées durant toutes les années de fonctionnement de la plate-forme.

Par ailleurs, l'enquête publique a été organisée entre le vendredi 28 juin 2024 et le lundi 29 juillet 2024. Or, le dernier conseil municipal de Mondeville s'étant tenu le 19 juin, il était impossible pour l'organe délibérant d'en débattre collectivement et d'émettre un avis partagé. La Ville de Mondeville regrette donc les conditions dans lesquelles a été menée l'enquête publique, durant la période estivale, et le fait qu'elle n'ait pas été consultée en amont de celle-ci. Il est par conséquent demandé aujourd'hui à ce que ce présent avis soit bien pris en compte par le porteur de projet et qu'il puisse apporter les garanties demandées.

Ainsi,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 17 septembre 2024,

**Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide**

- **D'EMETTRE** un avis favorable sur le dragage du Bassin Saint Pierre au titre de la loi sur l'eau ;
- **D'EMETTRE** un avis défavorable sur la demande au titre de l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour le site de tri et de traitement des sédiments pollués, compte-tenu de l'absence la prise en compte des conséquences en matière de qualité de l'air et notamment de nuisances olfactives ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

La Maire,  
**Hélène BURGAT**